

# Environnement : quand cohabitent bon sens et solidarité



**Après d'une des canalisations du réseau, quelques-uns des principaux responsables de l'association roquière, créée en 1924. .**

(Photo J. H.)

**S**i l'exploitation raisonnée des ressources naturelles est devenue vitale pour l'avenir de la planète, la prise de conscience n'est pas nouvelle en milieu rural.

Notamment en terre roquière, où l'association syndicale des arrosants (ASA) reste un modèle du genre et une pionnière en la matière (ladite assemblée a été fondée par les habitants des Clos en 1924 !). L'objectif d'alors, et plus que jamais d'actualité : l'utilisation collective d'une eau de source pouvant assurer l'irrigation de

tous les jardins de ce quartier, sis en haut du village.

## **1 500 m de canaux**

Pas moins de cinquante-deux résidents profitent des bienfaits de cette eau<sup>(1)</sup>, acheminée par 1 500 mètres de canaux, répartis sur plus de six hectares. Soucieux de maintenir en état ce dispositif ancestral, les bénévoles de l'ASA bichonnent leur réseau de distribution en effectuant le nettoyage, le curage et le désherbage des conduites, le printemps venu. « *Lors de notre*

*récente assemblée générale* », expliquent Paul Ehmann et Daniel Giraud, président et vice-président de l'ASA. « *Il a été décidé d'engager des travaux de réfection d'une partie du réseau avec la mise en place de demi-buses sur plus de 40 mètres.* » Rénovation urgente que les habitants des Clos espèrent bien réaliser avec l'aide de la municipalité, membre elle aussi de l'association roquière.

**J. H.**

1. Le droit d'eau de chaque propriétaire est établi en fonction de la superficie de sa parcelle.